

Faire (re)bondir les places d'accueil du jeune enfant en Deux-Sèvres

La Caf des Deux-Sèvres soutient le développement des places d'accueil du jeune enfant grâce à une aide à l'investissement exceptionnelle.

Le plan Rebond, qu'est-ce que c'est ?

Les orientations de la Branche Famille portent une ambition forte en matière d'investissement social dans la petite enfance. Début 2021, pour encourager le développement de nouveaux projets, un plan Rebond petite enfance de 200 millions d'euros a été lancé puis reconduit en 2022.

La mise en œuvre des mesures de ce plan Rebond, est assurée par la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres avec une contribution à l'ingénierie de projet et la mobilisation de différents dispositifs de soutien financier à l'investissement et au fonctionnement pour la création de crèche (PSU) et de halte-garderie.

Parmi ces mesures, afin de soutenir le secteur et inciter à la création de places de crèches, la Caf dispose pour 2022 d'un plan d'aide exceptionnelle à l'investissement reposant sur une majoration significative du barème du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje)

En Deux-Sèvres, le montant de l'aide maximale passerait ainsi de 15 200€ à 19 000€ par place. 2 000€ supplémentaires sont mobilisables sur des projets à Haute Qualité Environnementale portant le montant de l'aide maximale à 21 000€ soit 70% du coût théorique d'une place.

La Caf des Deux-Sèvres accompagne également les projets de leurs débuts à leur réalisation :

- Diagnostic territorial
- Etude de besoins
- Plan de financement
- Mise en réseau des partenaires
- Elaboration de projets spécifiques liés à l'insertion professionnelle
- Favoriser l'émergence et suivi de projets innovants en direction de publics fragilisés
- Soutien dans le dépôt des dossiers
- Mobilisation du fonds publics et territoires en direction de démarches innovantes et spécifiques

Contact presse

Fanny DURAND

Chargée de communication

fanny.durand@caf.fr / 06 09 92 97 04



Combien de structures ont pu bénéficier du plan Rebond ?

En Deux-Sèvres, déjà 42 places sont en cours de création grâce à ce dispositif ce qui a largement contribué à booster la création de places considérant les ouvertures observées les années précédentes.

3 structures bénéficiaires :

- **La création d'un multi accueil inter-entreprises (Les P'tits Chênes, Bressuire)**
Création de 35 places.
Enveloppe 2021 : 665 000€ (avec majoration développement durable).
- **Un multi accueil de 12 places avec extension (L'Ombrelle, St Pardoux)**
9 places existantes + 3 places supplémentaires.
Enveloppe 2022 : 171 000€ (dont majoration développement durable).
- **Un multi accueil de 22 places avec extension (Le Relais des Petits, Parthenay)**
22 places existantes + 4 places supplémentaires
Enveloppe 2022 : 348 000€ (dont majoration développement durable)

Qui peut en bénéficier ?

Alors que 50 % des établissements d'accueil du jeune enfant sont gérés par une collectivité locale en Deux-Sèvres, d'autres initiatives sont possibles et notamment la gestion par une ou plusieurs entreprises.

La création de crèches inter-entreprises et les aides au financement des modes de garde font partie des mesures les plus plébiscitées par les salariés (Baromètre OPE Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle 2018). Une crèche inter-entreprises a le double avantage d'améliorer le bien-être des employés et de contribuer à la performance des entreprises.

Illustration d'un projet interentreprises accompagné par la Caf : la création du multi-accueil "Les P'tits Chênes" de 35 places à Bressuire initiée par 4 entreprises : Science & Nature, Wesco, Millet et Meubles Célio

(<https://www.youtube.com/watch?v=viDYCwRDAm8&>)

Comment être accompagné par la Caf ?

Contactez la Caf pour plus d'informations : projets-conseils@caf79.caf.fr

Un conseiller technique suivant le territoire d'implantation vous recontactera pour étudier le projet.

Page dédiée sur le site caf.fr : [Plan Rebond](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)

Contact presse

Fanny DURAND

Chargée de communication

fanny.durand@caf.fr / 06 09 92 97 04



Quelques chiffres clés

La Caf soutient la création et le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant



En Deux-Sèvres

Année 2021 :



10 286 729€

versés pour le fonctionnement des structures collectives d'accueil du jeune enfant

665 000€

versés pour la création de 35 places d'accueil du jeune enfant



52 EAJE **1243** PLACES

74 places proposées pour 100 enfants de moins de 3 ans tous modes de garde confondus (59,3% au niveau national)
(chiffres 2020)



Contact presse

Fanny DURAND

Chargée de communication

fanny.durand@caf.fr / 06 09 92 97 04